PROCES VERBAL DE LA REUNION PREALABLE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE CREATION D'UN PARC EOLIEN

Le procès-verbal de la réunion d'information est établi conformément à l'article D.29-6 du livre 1er du Code de l'environnement.

OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien sur les communes de Wanze (Bas-Oha) et Héron (Couthuin)

1. la date, l'heure et le lieu de la réunion :
Le lundi 4 février 2013 à 19h00 à la salle de Longpré, rue du Temple à Wanze – début de la séance à 19h10

2. l'identité et les coordonnées du président de la réunion :
Monsieur Claude PARMENTIER, bourgmestre de la commune de Wanze
Monsieur Christophe LACROIX, 1er échevin de la commune de Wanze
Modérateur : Mme Bénédicte ROBERT, du bureau Peps Communication.

Le PV est réalisé par Madame Dominique LOVENS, responsable de service environnement de la commune de Wanze

3. le nom des personnes tel que renseigné par la liste des présences à la réunion :
Personnes présentes :
Monsieur Romuald SERVAYE, responsable construction ENECO
Monsieur Thibault PERSIN, responsable exploitation ENECO
Monsieur Etienne FROGNEUX, responsable développement ENECO
Madame Florence POSSCHELLE, responsable développement Wallonie ENECO
Monsieur Benjamin VAN DER AUWERA, représentant SGS
+ voir liste annexée au présent PV

+/- 200 personnes dans l'assemblée

4. un résumé des différents points abordés, et notamment :
• Madame Robert accueille les personnes présentes à la réunion et présente le sujet.
• Monsieur Lacroix accueille à son tour le public présent à la réunion, explique que le projet est prévu à cheval sur deux communes, Wanze et Héron. La commune de Wanze en accord avec la commune de Héron a décidé d'accueillir la société à la salle de Longpré, salle qui est la plus proche des 2 communes ; il précise le rôle des communes pour cette réunion (rôle d'accueil et de présidence de la réunion). L'avis des deux communes concernées par le projet sera remis au terme de l'étude d'incidences dans le cadre du permis déposé et seulement à ce stade. Il constate qu'un grand nombre de personnes sont présentes et cela atteste de l'inquiétude de celles-ci. Madame Robert va modérer la réunion. Il sollicite le respect envers les différents interlocuteurs. Il accueille Madame Dabée, échevine de Wanze, Monsieur Eric Hautphenne, bourgmestre de Héron, Madame Furlan, échevine de Héron et Monsieur Noël, président du CPAS de Héron.
•Madame Robert se présente en tant que juriste et consultante en communication au sein de l'entreprise PEPS communication située à Seraing ; elle accompagne les entreprises dans le cadre de projets ayant un impact éventuel sur l'environnement (carrières, sidérurgie…). Dans ces types de projet, il y a trois intervenants : les développeurs qui ont conçu un projet, qui a travaillé plusieurs années, la commune qui devra remettre un avis dans le cadre des procédures de permis, la population qui a un avis sur le projet présenté, projet qui est susceptible de perturber l'environnement, le cadre de vie et le quotidien. Chacun a une individualité propre en fonction de l'endroit où il habite. Chacun pourra intervenir et s'exprimer et ce, dans le respect de l'autre. Les personnes qui ont mûri le projet doivent également pouvoir s'expliquer. Madame Robert explique qu'elle a pour objectif lors de cette réunion une bonne communication. Elle prévoit une heure de présentation (grandes lignes du projet) et une heure et demie de questions réponses et plus si nécessaire.

Il s'agit d'une réunion prévue dans le cadre légal relatif au permis d'environnement si le projet qu'on implante est estimé avoir un impact éventuel sur l'environnement où il sera installé. Ceci sera mesuré dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement. Cette réunion rend officielle le début de la procédure. ENECO WIND BELGIUM présente ce jour un projet de parc éolien.
L'invitation a été réalisée de manière officielle afin que le plus grand nombre de personnes puissent venir (affichages sur site, affichages dans les communes) ainsi que les publications dans des journaux régionaux.
Le législateur a voulu cette réunion pendant laquelle on donne des informations officielles. Il s'agit ici de faire des remarques sur le bon projet et pas sur un projet existant auparavant sans garantie de contenu. Des réunions ont déjà eu lieu auparavant. Si des différences existent entre ce que des personnes ont vu antérieurement et aujourd'hui, il s'agit bien de se baser uniquement sur les données d'aujourd'hui. Il ne faut pas se tromper. Il faut se baser sur la carte présentée ce jour.
Le législateur veut que soit expliquée la méthodologie de travail de l'étude d'incidences. Le représentant du bureau d'études interviendra à ce sujet ; Monsieur Van Der Auwera du bureau SGS prendra la parole mais il n'y aura pas de données chiffrées car aucune mesure n'a été faite à ce jour. Il expliquera les sujets traités dans l'étude.
Le législateur donne la parole aux citoyens. Ce qui est important, c'est de donner des informations pour la réalisation de l'étude d'incidences au bureau d'études. Il s'agit bien, en tant que personnes du cru, de faire des suggestions, des remarques et de vous assurer que tous les points qui importent aux habitants soient traités car le bureau ne connaît pas aussi bien le quartier que ses habitants.
Madame Robert présente les étapes de la procédure (voir annexe présentation power point).
• Madame Posschelle présente le groupe ENECO WIND BELGIUM et ses objectifs (+ voir annexe présentation power point). Madame Florence Leroy sera la personne de contact pour ce projet (souffrante aujourd'hui).
ENECO WIND BELGIUM s'inscrit dans une politique en Wallonie afin d'accroître la production en matière d'énergies renouvelables (toutes énergies confondues). La Wallonie souhaite développer les parcs éoliens de manière significative ; le nouveau cadre de référence est en cours de révision en vue d'analyser de manière plus fine les sites potentiels.
Elle présente la carte avec les 8 éoliennes projetées soumises à l'étude d'incidences. Une carte était disponible à l'entrée. C'est bien un avant projet. Des recommandations seront faites dans le cadre de l'étude d'incidences par le bureau d'études. Pourquoi proposer cet avant-projet à cet endroit-là ? Il y avait des contraintes à respecter comme les distances de sécurité par rapport à l'habitat. La Wallonie suggère 350m de distance entre les éoliennes et les habitations ; c'est trop peu mais les critères sont en cours de révision.
Le présent projet prévoit un minimum de 500m par rapport aux habitations isolées et par rapport aux villages en ce compris les zones d'habitat au plan de secteur.
Pour identifier les zones d'implantation possibles, il faut tenir compte des zones boisées (distance 200m), des zones ADESA, de la ligne HT (protection de 150m de part et d'autre), du faisceau hertzien de la RTBF (distance 400m). Il faut également prévoir une zone de garde entre les machines (rapprocher trop les machines a un impact négatif sur la production d'électricité). Il faut également les installer perpendiculairement à l'axe sud ouest pour profiter au mieux du vent.
Si on examine le zoom des distances relatives aux éoliennes, elles sont prévues à +/- 500m de la chaussée de Wavre, 502m min du hameau d'Envoz, 645m du château d'Envoz, +/-500m des habitations de la rue Graindorge, 559m du château de Lamalle (voir carte power point). Il s'agit bien d'un avant-projet et si l'étude d'incidences conclut à des recommandations via des simulations acoustiques ou photomontages, il sera peut-être nécessaire de bouger certaines éoliennes.
Il existe de nombreux projets éoliens dans un rayon de 15km autour du projet de Moha (voir carte). L'axe de l'autoroute Liège Mons est un axe important de projets éoliens ; idem pour l'axe de l'E411.
ENECO WIND BELGIUM souhaite pouvoir permettre aux citoyens de consulter les présentations faites lors de la réunion sur les sites internet des communes.
Plusieurs modèles seront analysés. Est-ce possible de placer des mâts plus hauts avec quelle incidence sur le paysage, sur les prises de vue et autres ? Est-ce compatible avec les normes acoustiques ? ENECO va demander à SGS de vérifier que cela est envisageable pas. Parfois à l'œil nu, cela ne se marque pas significativement.
SGS remettra son avis par rapport à ces scénarii. Les incidences ne devront pas être significatives. Diamètre étudié jusque 117m.
Au niveau du rotor, plus grand est le diamètre plus grande sera le productible. Plusieurs puissances seront analysées. Une vérification de la qualité du vent sera également effectuée.

Elle propose également de créer un forum de riverains qui serait en fait une plate-forme d'échange qui serait composée de 3 représentants de riverains par commune, d'ENECO WIND BELGIUM, de modérateurs ; les communes ne seraient pas intégrées par souci de neutralité. Un rapport pourrait être communiqué aux communes si elles le souhaitent. Le forum permettrait de communiquer de façon régulière que le parc soit construit ou abandonné.
Il ne s'agit pas d'une politique du fait accompli. Ceux qui le désirent pourront remettre leur candidature à la participation à ce forum en fin de réunion à Madame Robert, et ce, en vue d'une élection des représentants. Il s'agit d'avoir un outil de dialogue, que l'on puisse revoir les résultats de l'étude d'incidences dès que disponibles, de discuter ensemble de modifications éventuelles, d'essayer dans un dialogue constructif et pas dans un rapport promoteur – riverains – fait accompli. Si cela s'avère nécessaire, un expert pourrait intervenir.
Si un intérêt se manifestait et c'est ce que souhaite la société, un partenariat pourrait également s'établir avec les riverains de Wanze et de Héron sous forme d'un projet citoyen avec ou sans la participation de la commune, sous forme d'une coopérative ou autre en fonction du désir des personnes qui alors disposeraient d'un return de l'éolien.
Les communes n'ont pas encore formulé de souhait à ce sujet. ENECO WIND BELGIUM est ouvert au dialogue. Les gens ont l'impression que c'est la poule aux œufs d'or mais aujourd'hui avec les certificats verts qui baissent mais ce n'est plus comme avant. Leur objectif aujourd'hui est de faire participer les riverains.
ENECO est prêt à examiner des propositions pour diminuer la facture d'électricité à discuter sur ce forum de riverains ou toute autre proposition.
ENECO attend beaucoup de cette première qu'est le forum, dialogue constructif.
La société propose de visiter un parc éolien à Ciney le 17/2 entre 15 et 16h30. La personne de contact est Madame Leroy. Si la date ne convient, ils proposeront une autre solution.

Madame Robert passe la parole au représentant de SGS.
• Monsieur Van der Auwera prend la parole pour expliquer la méthodologie prévue pour cette étude d'incidences.
SGS basée à Gembloux a à son actif 120 études d'incidences dont une trentaine d'études relatives à l'éolien ; c'est un bureau indépendant agréé par la Région wallonne ; les études sont évaluées par le Région wallonne, par le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué ainsi que par le Conseil wallon de l'environnement et du développement durable. Il a été contacté par un développeur de projet afin de réaliser une étude d'incidences sur l'environnement; il balayera tous les aspects de façon détaillée pour avoir une vue globale du projet. La question de la neutralité est fondamentale. Si la qualité de l'étude est jugée insatisfaisante, le bureau perdrait son agrément. Cette notion de qualité est fondamentale. SGS est un groupe international et a donc la possibilité d'interactions avec des collègues d'autres pays. Ce bureau travaille également dans le domaine des contrôles.
Le but de l'étude est d'étudier les impacts du projet sur l'environnement, sur la santé, sur le cadre de vie et sur touts les stades du projet (chantier, exploitation, démantèlement).
Des mesures de compensation pourraient également être envisagées. L'étude est un outil d'orientation pour le promoteur et un outil d'information pour les riverains.
Il s'agira de partir pour chaque chapitre de la situation initiale avant le projet ; ensuite, on étudie les effets durant la phase chantier, durant la phase exploitation et la phase démantèlement. Le bureau d'études devra prévoir des conclusions, des recommandations, recommandations qui seront adressées au demandeur et aux autorités. Un résumé non technique, une obligation légale, sera rédigé ; il comprendra des informations techniques abordables par tous. Une étude complète comprend environ 300 pages avec des graphiques.
Les différentes thématiques, non choisies au hasard (cadre de référence et méthodologie qui existent au niveau de la Région wallonne et éléments en fonction de l'expérience), qui seront étudiés sont les suivants :

- Le milieu physique : description de l'aspect sol, des caractéristiques des lieux, du relief, de l'aspect hydrologique, des nappes phréatiques, du type de sol, de la stabilité du sol, de la pédologie, des cours d'eau, de la topographie sur fond IGN. L'aspect initial sera analysé et les incidences du projet sur le milieu seront étudiées. Le sol est-il suffisamment stable pour un tel projet (étude géotechnique, géophysique) ? Risque sur les nappes phréatiques ?
- L'environnement sonore : la situation acoustique initiale sera étudiée. Deux mâts fixes seront installés dans le périmètre du projet afin de réaliser des mesures du bruit ambiant pendant 1 semaine complète, de jour de nuit la semaine et le week-end ; des mesures ambulantes en d'autres points seront également menées afin de caler le modèle, de vérifier s'il y a variation de bruit importante en fonction des différentes zones. Une modélisation acoustique sera réalisée sur base des données acoustiques fournies par les constructeurs d'éoliennes on va pouvoir vérifier quels types de bruit sont générés aux différents endroits du parc.

Présentation d'une carte d'un parc projet à Assesse. La carte est conçue en rapport avec la législation en matière d'acoustique.

- Le milieu naturel : eu égard à l'importance de ce point, le bureau d'études procèdera à 30 sorties sur le terrain pour étudier la faune et la flore. Une étude poussée sera faite en ce qui concerne l'avifaune, les chauves-souris. Présentation d'une carte identifiant les endroits où est relevée la présence de chauve-souris et des différentes espèces de chauve-souris. L'inventaire sur l'avifaune sera mené sur une année complète pour disposer des données de toutes les saisons (nidification, période estivale, migrations, hauteur de vol). Présentation d'une carte représentant les mesures concernant l'avifaune. En fonction des résultats, il serait possible de prévoir des mesures de compensation (comme par exemple, créer des sites à distance pour accueillir la faune) ou le déplacement des éoliennes. Ce fut le cas à Fauvillers (en cause des milans royaux). Recommandations pour avoir les influences les plus minimes possibles.
- Le paysage : une cartographie sera établie à partir du plan de secteur, de la carte des sols, des lignes de vues remarquables, des périmètres d'intérêt paysager. Des cartes d'emprises visuelles seront également construites. Le projet de parc éolien sera étudié à partir de ces données. Des photomontages (photos initiales sur le terrain) sont prévus afin d'avoir une idée précise et claire. On se trouve dans une situation très confondante. On a ainsi une idée précise et claire de la situation par rapport à sa maison, du centre du village, d'une ligne de vue remarquable. 15 à 20 photomontages seront insérés dans l'étude pour rendre compte de l'aspect du projet à partir des différents endroits. Il retrouvera une carte d'emprise visuelle pour la suite de la réunion. La carte de modélisation sera établie avec un rayon de 15 km d'où il sera possible de voir le parc éolien. Cette carte permettra à chacun de savoir si les éoliennes sont visibles de sa maison (de certaines zones [vallée, forêt], le parc n'est pas visible ; à partir d'autres zones le parc sera visible). Le riverain pourra ainsi savoir si de sa maison le parc sera visible. Une autre carte sera également jointe afin de montrer combien de parcs sont visibles à partir de chaque zone (carte de co-visibilité).
- L'air et l'énergie : il s'agit de démontrer quelle est l'énergie qui sera produite par le parc. Les émissions de CO_2 évitées seront calculées en plaçant des éoliennes par rapport à une production classique (nucléaire, turbine gaz vapeur).
- La mobilité : les chemins d'accès aux éoliennes seront identifiés ; des recommandations seront faites si des modifications doivent être apportées en ce compris les éventuelles déviations (convois exceptionnels) pour le chantier. Une carte des contraintes qui s'appliqueront au parc éolien sera réalisée (Fluxys, HT, maisons, etc.). Etude plus en détail en fonction de la réglementation.
- La population : le point le plus important. Le bureau s'attardera sur les questions posées lors de la réunion en cours et transmises aux communes dans les 15 jours qui suivent. Le bureau d'études répondra à chaque question posée en faisant référence au chapitre qui s'applique ou en faisant des recherches plus spécifiques. Si des habitations ou des entreprises se trouvent à quelques centaines de mètres des éoliennes, les aspects de sécurité seront étudiés. Les aspects santé (inquiétude fréquente) seront étudiés en ce compris les rayonnements électromagnétiques liés aux câblages.
- Les ombres portées : le soleil, lorsqu'il éclaire l'éolienne, va projeter une ombre des pales dans la zone à l'arrière, s'il y a une maison derrière, on aura une projection des pales sur la maison ; si les pales tournent, on aura une alternance jour nuit sur cette maison ce qui peut être désagréable si cela dure. Une carte de modélisation sera produite sur base des stations météo les plus proches. 30 heures/an maximum d'effet d'ombre porté acceptables selon les normes (ce qui correspond à une distance de 200-250m des éoliennes) et donc, le bureau vérifie si des maisons se trouvent dans ce périmètre.

5. **les observations et suggestions émises concernant le projet (avec indication de l'identité des personnes ayant pris la parole)** :

•Madame Robert reprend la parole en indiquant que l'on va procéder à la partie questions/réponses. Un enregistrement est prévu. L'ensemble des questions/remarques/observations énoncées à cette réunion ne doivent pas nécessairement être à nouveau transmises par courrier. Elles seront adressées à SGS via le PV. Les personnes qui le souhaitent ont jusqu'au 19 février 2013 pour faire parvenir leurs commentaires par écrit à la commune de Wanze et en copie à ENECO (obligation pour que les courriers soient pris en compte). Les coordonnées seront indiquées en fin de réunion. Elle sollicite que chacun se présente afin que cela soit consigné dans le PV rédigé par la commune de Wanze.

Madame Robert présente les personnes de la société ENECO qui seront susceptibles de répondre aux questions (voir tête du PV).

Monsieur Dauvrin, chemin de Messe, 12 à Wanze
Quelle garantie a-t-on qu'après la période d'exploitation (20-30 ans), l'exploitant démantèlera bien le site et qu'il ne restera pas qu'une friche industrielle qui devra être réhabilitée aux frais du contribuable. En Californie, beaucoup d'éoliennes ont été abandonnées.

Monsieur Persin assure qu'il y a une garantie de ne pas se retrouver avec une friche industrielle car comme le projet se situe en zone agricole, une dérogation sera sollicitée dans le cadre du permis unique et une caution sera imposée à ENECO par la Région wallonne pour couvrir le démantèlement. En Californie, il n'est pas suffisamment informé, l'éolien a évolué ; les machines abandonnées étaient de petites machines. Le grand éolien ne sera pas abandonné.

Monsieur Rivet (habitant du Hainaut)
La présente séance est une séance de désinformation. C'est une tricherie. Les développeurs se font des fortunes colossales sur base de l'argent de chacun via les certificats verts. La diminution de production de CO_2 est un leurre. Même si les éoliennes sont présentes, il faut toujours en parallèle des centrales thermiques de compensation. Comme les éoliennes ne tournent que 20% du temps, il faut des centrales thermiques. Quand on choisit l'éolien, on choisit aussi les centrales thermiques.
Le bruit d'une éolienne est de 40dBa, c'est la norme c'est vrai. Les éoliennes sont en dépassement partout. Dans le Hainaut, le bruit atteint 55dBa. On ne vit plus, on ne dort plus. C'est un 747 au-dessus de sa tête toute la nuit ; les enfants ne dorment plus.
On a des témoignages par kilo. A Bastogne, c'est l'enfer. Le bourgmestre de Bastogne veut les taxer.
Une caution est prévue mais le béton restera dans le sol ; ce n'est pas un démantèlement. De plus, ces entreprises demandent toujours une extension. A Estinnes, ils ont demandé une extension. Dans d'autres communes c'est la même chose. Il répète aux personnes participantes de ne pas se laisser faire. A Thuin, on en est au 4e recours sur le parc éolien en projet avec la commune. La valeur des maisons ne sera pas calculée car l'étude d'incidences ne s'en occupe pas. Le bureau d'études est inféodé aux entreprises. Les études d'incidences sont des copier/coller. Il est en outre scandaleux que les maisons perdent de leur valeur. Les maisons ne se vendront plus car elles ne vaudront plus un kopeck. Il demande aux personnes de s'organiser, de ne pas se laisser faire.

ALTERNANCE PRODUCTION EOLIENNE <->CENTRALE THERMIQUE
Monsieur Van der Auwera explique que les éoliennes sont une puissance d'énergie à l'échelle d'un pays en interconnexion avec les pays limitrophes (Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne). La puissance de vent est stable à grande échelle ; s'il n'y pas de vent dans une région (ex : Hesbaye), il y en a dans une autre (Massif central) et donc on a une puissance énergétique prévisible sur le long terme. Il n'est pas systématiquement nécessaire de relancer une centrale thermique car d'autres éoliennes sont là. Le solaire, la biomasse et d'autres sources sont également à prendre en compte. On a donc un mix. Selon ses informations, on a un facteur de charge de 27% sur la région wallonne. Le facteur de charge équivaut au nombre d'heures où elle produirait à pleine puissance.

Monsieur Persin explique que les éoliennes tournent environ 8000 heures annuelles soit à près de 90% du temps en production ; avec les éoliennes actuelles, on dégage 6 à 7 millions de kWh annuels. Avec un mix énergétique et jusqu'à une certaine limite, l'éolien actuel va permettre d'économiser du CO_2 car on ne va pas devoir faire trop d'adaptations.

BRUIT
Monsieur Van Der Auwera poursuit.
L'éolien va économiser du CO_2. Quant au bruit, SGS mène des campagnes de vérification sur pas mal de parcs et les résultats indiquent que les éoliennes respectent le seuil légal. Les mesures sont réalisées au niveau d'habitations proches des parcs. Le seuil de 40dBA ne peut être dépassé. Il est clair qu'un parc en bordure d'autoroute où le bruit de fond est déjà de 50db n'est pas comparable à un parc en zone de forêt où le bruit ambiant est de 25dB. L'ajout d'un parc dans ces zones aura un impact très différent. Dans une zone à 25dB, si l'on ajoute une éolienne et que l'on

arrive à 35dB, la perception sera supérieure même si on est toujours 5dB en-dessous de la norme. Il faut également différencier le bruit et la perception du bruit et tout cela par rapport au bruit existant. Il faut étudier le bruit initial.

BLOC DE BETON

Monsieur Persin explique qu'ENECO construit de l'éolien depuis 2008. Il est toujours bien accueilli là où il construit. A certains endroits, c'est vrai qu'il y a des problèmes, du bruit, des nuisances. Les fondations doivent aussi être démantelées. Tout est enlevé jusque 1.50m de profondeur (les fondations font deux à trois mètres d'épaisseur), si nécessaire, ils enlèveront jusqu'à 2m. La caution est là pour couvrir le démantèlement. Tout est règlementé.

Vincent Langhor construction rue Georges Dispa en face du n°50

Les normes sont respectées ; que cela ne fait pas tant de bruit ; que les gens les accueillent volontiers quand ils se rendent sur place. Les personnes de la société insinuent qu'il y a des personnes qu'il ne connaît pas ici et viennent jusqu'ici parce qu'ils n'ont rien d'autres à faire que d'embêter leur monde.

Monsieur Rivet veut savoir pourquoi la Région wallonne (les ministres Nollet et Henry) veut faire passer la norme de bruit nocturne de 40 à 45 dBa dans le futur cadre éolien. Cela fait + de 80% d'augmentation. Pourquoi vote-t-on cela dans le cadre du futur cadre éolien que l'on attend comme la bergère attend ses moutons ? En fait, il faut chercher l'explication dans le fait que tous les parcs dépassent la norme.

Cécile Verpoorten, rue des Fermes, 1B à Couthuin

Le monde médical recommande d'implanter les éoliennes à plus de 1500m des habitations en raison d'incertitude sur les nuisances des riverains. Le syndrome éolien (troubles du sommeil, maux de tête, vertiges, tachycardie etc.) est reconnu. Pourquoi ne pas respecter cette distance ? Or, ici on veut placer les éoliennes à une distance d'un 1/3 de la distance recommandée. Y aura-t-il une indemnité pour les riverains touchés par ces syndromes ? Y a-t-il un fond de garantie conséquent et sûr à la banque pour indemniser les nuisances qui surviendraient ? Sous quelle forme l'envisage la société ? Quelle garantie à long terme pour ce faire ? Existera-t-il une indemnisation pour les acteurs économiques que sont les agriculteurs, les personnes qui possèdent des gîtes, les salles de fêtes… Elle a investi dans un projet de gîte et elle pense que cela va nuire grandement à la fréquentation de cette maison de vacances. Qu'a prévu la société ? Est-il judicieux d'aller visiter les éoliennes de Ciney ? Pourquoi ne pas aller à Estinnes car elles paraissent plus parlantes? Les propositions d'indemnisation par réduction de facture ne correspondent –elle pas à acheter les riverains ?

SANTE ET DISTANCE

Monsieur Van der Auwera explique que l'étude la plus souvent citée est largement controversée par la communauté scientifique. Elle a été remise en question eu égard à la méthodologie. De nouvelles études ont été réalisées par la suite en regard des nouvelles technologies. Le bureau d'études ne peut donc cautionner ces chiffres. Elle est liée à l'analyse de machines établies en France, machines qui sont très différentes et depuis 2006, les machines ont bien évolué. La présente étude d'incidences sera faite avec des éoliennes prévues à plus de 500m des habitations (alors que la Région wallonne prévoit 350m). L'étude va analyser les impacts sur la santé à une distance de 500m.

Les personnes présentes précisent qu'elles parlent d'une étude de l'OMS de 2011.

INDEMNITES POUR LES AGRICULTEURS – SALLE DE MARIAGES - GITES

Madame Posschelle explique que les problèmes seront évalués au cas par cas. Il est proposé de rejoindre le forum de discussion pour analyser ensemble les données de l'étude pour palier les nuisances si nuisances il y a. ce sera analysé dans l'étude. Lors d'une visite réalisée en Allemagne, il est apparu que l'éolien a parfois de retombées positives par exemple un hôtel qui craignait de perdre de la clientèle à cause des éoliennes mais qui a vu la fréquentation augmenter eu égard à l'intérêt pour celles-ci ; il s'agissait d'un parc citoyen. Elle rappelle que cela pourra être traité si des personnes rejoignent le groupe.

VISITE CINEY

Monsieur Persin explique que le parc de Ciney est un parc similaire en terme paysager et de machines similaires à celui prévu dans le présent projet. A Estinnes, les éoliennes culminent à près de 200m et ont une puissance de 7MW. Les incidences sont donc différentes. Les éoliennes prévues ici auraient une hauteur de 180m mais on n'augmente pas la puissance. Ils vont chercher le vent (1% en production en plus par mètre toutes autres données restant égales).

REDUCTION DE LA FACTURE

Madame Posschelle explique qu'il s'agit du choix de chacun. On leur demande depuis des années en réunion d'information des riverains ce que le promoteur peut faire en termes de facture. Il s'agit de la possibilité de pouvoir, en raison de leur appartenance au groupe ENECO, apporter ce genre de réponse. Il faut analyser le projet dans son ensemble. S'il n'y a pas d'intérêt maintenant, on proposera les choses en temps voulus pour les citoyens intéressés et elle ne souhaite pas que les gens trouvent le projet super parce que la facture sera réduite. Il faut analyser le projet dans son ensemble, voir s'il est acceptable et pour finir, s'il y a une bonne nouvelle pour les riverains.

Monsieur Bernard Jolly, rue de Wanzoul, 70 de Wanzoul

Il est promoteur d'un golf avec son épouse et le projet ne le fait pas rire du tout. Anecdotiquement, il faudra vérifier les modifications des courants de vents pour le golf. Les éoliennes de Villers se sont bien intégrées car elles se situent près des routes et autoroutes, près des zones industrielles. Le ministre Henry accepte les parcs qui se situent le long des routes. Le projet tel que prévu ici dans la campagne pose question. Il faut tenir compte de toutes les vues ADESA en ce compris celles de Wanzoul. Dans le permis qui a été accordé pour le golf, l'imposition d'une caution bancaire a été prévue ; il en a été de même pour masquer les parkings. Il souhaite que l'étude indique que le site doit être remis dans son pristin état à la fin de l'exploitation (pas 1 m³ de béton ne devrait rester – cela a été imposé pour le golf qui est moins pénalisant qu'un parc éolien pour les riverains). Il estime que le parc éolien créera une moins-value pour les 90 futurs logements car il y aura une vue directe sur les 8 éoliennes. Les ombres projetées l'intéressent car son projet se situe à 1000 -1500m. En outre, il y aura une covisibilité à partir du golf dans la zone du Tilleul à Moha sur le parc prévu et sur le parc de Villers. Parallèlement, depuis 20 ans, le parc de Tihange a imposé ses pylônes électriques. Les Wanzois et la région hutoise ont déjà payé un lourd tribut à l'environnement et en termes de visibilité que l'on préfère éviter. Wanze a fait un effort par rapport à BioWanze pour les énergies vertes. Il faut tenir compte des normes les plus récentes et ne pas s'adapter aux normes vieillies de la Région wallonne. Il est étonné que le problème des chauves-souris soit étudié pendant plusieurs mois et que le bruit, lui, ne soit étudié que pendant 1 semaine. En tant que membre du Conseil supérieur wallon de la Chasse, il souhaite que l'étude porte sur les zones d'habitat du hibou grand duc bien présent, du faucon pèlerin que l'on trouve à Tihange mais dans tout la zone, du pic noir dans la vallée de la Mehaigne sans oublier les migrateurs du couloir mosan, les rapaces diurnes et nocturnes protégés par les directives européennes, l'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur, etc.

Madame Robert demande que soit déposée la liste d'oiseaux. Tous les points ne recevront réponse aujourd'hui.

CAMPAGNE DE LAMALLE

Madame Posschelle évoque les problèmes d'implantations et l'ensemble des contraintes en bordure d'habitat. Pour atteindre les objectifs de 2020, d'autres sites moins prioritaires que ceux situés le long d'axes autoroutiers seront analysés. Elle se rend bien compte que ces sites sont fort sensibles. Dans l'étude, un chapitre important auquel ils accordent beaucoup d'importance, traitera d'alternatives régionales sur un rayon de 15km (autres zones capables d'accueillir des éoliennes). Si le bureau d'études estime que le site présent comporte des inconvénients, il faudra le mentionner. Cela permettra aux autorités compétentes de savoir si oui ou non un projet est possible là ou s'il faut favoriser les parcs le long des routes.

COVISIBILITE AVEC VILLERS ET TIHANGE

Monsieur Van der Auwera explique que le bureau d'études n'a jamais été confronté à un projet dans le périmètre au sein duquel il y a autant de pylônes HT. C'est envisageable de représenter les pylônes sur les photomontages. Pour la covisibilité, il faudra discuter avec le demandeur pour savoir s'il est possible de le faire. Il sera intéressant de

travailler avec les photomontages. Il demande si l'on parle bien des pylônes et pas es panaches de fumée ou par rapport à la centrale elle-même qui est dans la vallée et qui n'est pas visible.

Les personnes présentes précisent que les tours sont bien visibles.

VALEUR IMMOBILIERE

Monsieur Van Der Auwera poursuit. L'impact sur la valeur immobilière est en fait un volet économique, l'EIE est une étude qui prend en compte les impacts sur l'environnement. D'autres études peuvent étudier l'impact économique et ce, via des bureaux spécialisés (bureaux de notaires…). Le bureau d'étude n'est pas qualifié pour cet aspect. Il comprend le souci des personnes.

Monsieur Georges Reinders rue Armand Bertrand 3 à Bas-Oha

La méthode de travail prend en compte la population, la santé et la sécurité mais rien quant à la dévalorisation des maisons. S'il doit vivre dans une maison dévaluée, cela aura un impact sur sa santé. On mesure l'impact éventuel sur les chauves-souris pendant une longue durée. Des contacts seront-ils pris avec les riverains pour analyser les impacts sur leur quotidien ? On a parlé du forum mais il veut que l'on vienne sur le terrain, chez les gens.

Madame Posschelle répond que la société n'est pas opposée à étudier ce volet qu'est l'impact sur l'immobilier mais c'est très difficile à estimer. Il faut prendre un échantillon sur la Région wallonne. En phase d'incertitude, en phase de chantier, le changement fait peur et on observe des retards pour certaines ventes. Potentiellement, on peut avoir une incidence sur la vente.

Monsieur Rodolphe de Changy, rue des Fermes 19 à Couthuin demande qu'une étude soit faite sur la valeur pendant 20 ans par ENECO. Il demande une intégration de toutes les propriétés dans le périmètre…. Comment ENECO compte-t-il compenser ? Etat avant – état après.

Madame Posschelle se renseignera et demande si les personnes présentes connaissent un expert ; dans l'affirmative, le communiquer à ENECO pour analyser avec eux. Il faut que ce soit significativement relevant.

SANTE

Monsieur Van Der Auwera explique que le premier contact avec la population a lieu lors de la présente réunion. Le 2e contact est constitué par les courriers éventuels à transmettre dans le 15 jours de la réunion. Il n'est pas faisable de faire du porte à porte et de rencontrer les riverains de Wanze et de Héron pour leur demander quelle est leur cadre de vie actuel, cela pourrait prendre entre une demi-heure et une demi-journée. Les riverains envoient leurs questions et elles seront prises en compte dans l'étude.

Madame Posschelle s'engage à rencontrer les riverains qui en feraient la demande puisque le message de ce soir est un message de dialogue et d'ouverture.

Madame Marcelle Wascotte Bollinger de Héron

Elle n'est pas riveraine du présent projet mais riveraine des deux autres sur Héron. Elle est licenciée en notariat et fait valoir son expérience en expertise immobilière. Avant d'acheter un bien, le candidat choisit l'endroit. Dans une expertise, si l'on compare deux biens avec les mêmes qualités et les mêmes matériaux, la valeur sera différente que l'on se trouve dans un contexte rural, champêtre ou dans un environnement industriel. Le Ministre Henry reconnaît qu'une dévaluation est observée mais seulement momentanée. Elle s'inscrit en faux contre cela. Pour un bien de caractère, de charme, les amateurs ne seront plus jamais les mêmes dans le futur si le projet se concrétise. Elle n'est pas la seule à le dire. La Libre Belgique titrait dans son supplément immobilier : « l'éolien, un encombrant voisin ? » si l'on interroge des agents immobiliers dont l'agence Victoire, la réponse est la même : les amateurs ne seront plus jamais les mêmes si les éoliennes sont installées. Elle veut attirer l'attention des personnes présentes sur la dévaluation certaine des biens et donc que les personnes qui se sentiraient concernées peuvent introduire un recours pour troubles excessifs de voisinage. Les éoliennes de ce projet auraient une hauteur de 180m alors que celles de Villers le Bouillet ont une hauteur de 122m eu égard aux contraintes de l'aéroport de Bierset. Les nuisances

sont certaines. Le recours peut être introduit nonobstant les autorisations en vue. Il est possible d'introduire une action au civil pour obtenir une indemnisation pour troubles excessifs de voisinage.

Les éoliennes sont prévues pour avoir une hauteur de 180m. L'étude fera part de ses remarques à ce sujet.

Madame Véronique Pector épouse Collot, rue Dispa, 15 à Bas-Oha
Elle a acquis un bien avec une belle vue sur la nature. L'objectif du projet est de 8 éoliennes. Elle a compris les objectifs de 2020. Qu'en sera-t-il demain, 10, 14, 16 ? On a affaire à une société hollandaise qui a des projets en Wallonie. Elle demande à Monsieur Van Der Auwera si SGS a réalisé toutes les études d'incidences pour ENECO. SGS a réalisé 30 études, ce sont donc des spécialistes. Combien de projets ont été annulés suite à l'EIE ? Elle reproche la proximité entre le bureau de communication et le promoteur. Quant à l'étude, il s'agit d'un outil d'orientation, de recommandation pour le promoteur, un outil d'aide à la décision pour les autorités, un outil d'information pour les citoyens, outil qui ne génère pas d'obligation ? L'étude va étudier plusieurs modèles (150 ou 180m). Le forum est un outil à la mode. 3 personnes représenteraient chaque commune ; le modérateur sera-t-il un médiateur, sera choisi par qui, par ENECO ? La visite de Ciney est proposée mais est trop tardive car il ne resterait que très peu de temps pour poser des questions. C'est un peu tard pour les inviter. Elle se tracasse pour le bruit.

8 EOLIENNES – EXTENSION
Madame Posschelle explique que le projet de 8 éoliennes est maximaliste. Des extensions se sont faites dans d'autres projets. Mais ici, l'espace est limité. Il n'est pas possible d'ajouter des machines. L'étude sera donc maximaliste. Le bureau d'études vérifiera si l'extension est possible mais à son sens, l'extension sur ce site sera impossible.

ETUDES REALISEES POUR ENECO – RECOMMANDATIONS
Monsieur Van Der Auwera répond que SGS ne réalise pas toutes les études pour ENECO. SGS n'est pas un prestataire privilégié d'ENECO. La valeur de l'étude n'a pas force de loi. SGS a une expertise reconnue et dispose d'un agrément (qui pourrait être perdu si l'étude n'était pas réalisée de façon correcte). Des recommandations seront formulées et les projets sont toujours adaptés. 1/3 des projets sont abandonnés avant l'information du public. Les recommandations de l'étude sont ensuite communiquées à l'autorité publique qui les suivra pour partie ou en totalité ou refusera le projet.

VISITE DU SITE
Monsieur Persin explique que le choix de la date de visite à Ciney correspond au dimanche de la fin des vacances de carnaval. Si cela ne convient pas, on peut visiter ce vendredi fin d'après midi ou ce samedi matin. On garde la date prévue et s'il y a une pression de plusieurs personnes pour changer, on envisagera.

Madame Robert suggère que cela soit discuter après la réunion.

Monsieur Marc Henneau rue des Fermes 11 à Couthuin
Il demande si la société peut citer des parcs éoliens wallons qui n'ont pas fait l'objet d'une extension après autorisation

Monsieur Persin cite les parcs de Sombreffe, Pont-à-Celles, Ciney.

Madame Valérie Leclère rue Armand Bertrand 1 à Bas-Oha
Elle demande s'il y a un médecin dans la salle. Elle demande que quelqu'un lui donne la signification de l'abréviation OMS. Que faire si l'on a un enfant épileptique ? Comment continuer à vivre et comment agir là-dessus ? L'étude de bruit va être réalisée quand les éoliennes seront construites; que fera-t-on si les normes sont dépassées ? On démonte ? Les projets annulés sur les 30 sites, on n'a pas donné la réponse. Le promoteur ne tient pas compte de l'OMS, des études de l'OMS.

SANTE
Monsieur Van der Auwera explique que ce volet n'est pas pris à la légère. L'étude de 2006 évoquée a été critiquée. Il demande qu'on lui communique l'étude de l'OMS car il en ignore l'existence.

Madame Robert demande que l'étude soit communiquée dans les 15 jours.

Monsieur Persin intervient en disant qu'une campagne de mesure est réalisée par un acousticien agréé dans de bonnes conditions (pas trop de vent, pas trop peu, directions de vent adéquates). On identifie les problèmes éventuels, on les quantifie et on peut être amené à réduire la puissance (moins d'énergie et clairement moins de bruit).

Mr TOTH György, rue du Cimetière 15 à Moha
On parle de sons audibles, des dB. Il faut prendre en compte les infrasons car ils ne sont pas audibles mais peuvent déranger. Il demande si ce point sera étudié. Il n'y a pas de barrières qui les arrêtent et des études ont démontré qu'ils sont nuisibles pas seulement sur les humains mais aussi sur le bétail, tous les êtres vivants.

INFRASONS
Monsieur Van Der Auwera explique que cet aspect a été étudié sur plusieurs parcs notamment à Estinnes. Des infrasons ont été annulés grâce à des corrections sur le parc d'Estinnes.

Monsieur Rivet rétorque que cela est faux. Il ne faut pas mentir aux gens.

Monsieur Janne Etienne rue Armand Bertrand 2C à Bas-Oha
Il évoque l'intervention de Madame Posschelle et souhaiterait qu'elle apporte des statistiques quant aux affirmations liées à l'hôtel en Allemagne. Peut-on faire confiance au promoteur ? Car si l'on se réfère au projet d'immeubles commerciaux de Ben Ahin, les prescrits n'ont pas été respectés et ont des conséquences notamment en termes de mobilité. A postériori, il faudra corriger ces erreurs et tout cela aux frais de la communauté pas aux frais du promoteur. La commune peut-elle intenter un procès ? Oui, pour gagner peut-être un peu d'argent mais le riverain n'en aura rien. Le promoteur du parc éolien respectera-t-il son permis ? Quelles sont les garanties quant à la réalité des photomontages ? Avec un ciel sans nuage, des dessins, des croquis, sans avant-plan, avec un cadrage à vision humaine ??? Qu'en sera-t-il en termes de compensations à postériori pour les riverains et pour les communes si les dommages sont réels? Les communes sont-elles prêtes à désigner un certificateur, un contrôleur pour vérifier que le permis est bien respecté ?

PLANS
Monsieur Van Der Auwera explique que les photomontages seront réalisés sur A4 ou A3 avec un élément en avant plan pour avoir un élément de comparaison. Il sera prévu de prendre la photo de la situation existante avec ciel sans nuage. Cela sera correct et cohérent. Les plans sont fournis par des architectes reconnus par l'ordre des architectes. C'est un gage de crédibilité. Les autres cartes sont conçues par le bureau d'études.

PERMIS
Monsieur le Bourgmestre Claude Parmentier explique que l'autorité qui accorde le permis (la Région wallonne) doit aussi mettre en œuvre les procédures de contrôles pendant et après. Le rôle de la commune si les normes ne sont pas respectées sera d'intervenir auprès des autorités en tous cas au stade actuel de la législation. On attend avec impatience les projets du Ministre Henry pour voir dans quelle direction on va aller. Le rôle de la commune sera d'insister comme elle fait dans d'autres dossiers pour lesquels elle ne délivre pas le permis, de vérifier et de contrôler le respect de toutes les normes.

Monsieur Servaye explique que le contrôle de la Région au niveau de l'implantation intervient de temps en temps. Un état des lieux des voiries est réalisé préalablement aux travaux pour réparation si dommages pendant la construction.

Monsieur Franz Wascotte, de Héron
Il s'exprime à titre personnel et pas comme président f.f. de la CCATM de Héron.
Il explique qu'il est trop tard pour vendre; un arrêt de la cour d'appel de Rennes a condamné le notaire et un vendeur d'un immeuble qui avaient dissimulé à son acheteur le projet d'éoliennes à rembourser 30% de la valeur de l'immeuble.
En se basant sur la carte, les éoliennes se situent à +/-500m entre elles dans le sens des vents dominants. Si l'on tient compte du cadre de référence et de données dans d'autres pays, il apparaît qu'il est nécessaire d'avoir une distance de 7 à 9 fois la hauteur de l'éolienne dans le sens des vents dominants. Si on tient compte du projet d'éoliennes de 189m de haut, cette distance n'est pas respectée. Il y a donc moyen d'obtenir une décision défavorable voire un arrêt d'annulation du permis via le Conseil d'Etat.
Le productible est un élément important selon la dernière jurisprudence du Conseil d'Etat pour l'obtention d'une dérogation au plan de secteur selon l'article 127 §3 du CWATUPE. Le productible est déterminé par une série de calculs. Pour calculer ce productible, la société établit-elle un histogramme des vents sur la base de données statistiques ou sur base de mesures réelles in situ ? La question est très importante et il attend des réponses précises.
Le concept NIMBY. On culpabilise les riverains d'être contre un projet éolien parce que c'est l'avenir de nos enfants, la nature en mettant en avant l'environnement, le futur etc. Les personnes ont le droit en vertu de la convention d'Aarhus d'exprimer leur point de vue et éventuellement d'introduire tous les recours que la loi les autorise à introduire pour s'opposer à ce projet.
Timeo Danaos et dona ferentes, Virgile dans l'Enéide.
La réduction de la facture d'électricité est un exemple de cheval de Troie. L'avantage sera très faible environ 30€ par an en changeant de fournisseur ; beaucoup de personnes ne connaissent pas la part de l'électricité dans leur facture, c'est 40% ; il y 10% pour le transport, 40% pour la distribution et 10% pour les certificats verts.
On parle d'éoliennes citoyennes avec investissement des habitants ; on garantit un rendement de 6% net pendant 20 ans mais après il n'y a plus rien. On attend les premiers états financiers de ces sociétés coopératives ; il n'y a rien sur internet. Ce n'est pas comme un titre d'état qui rapporte 3% par an et est remboursé au terme.

PRODUCTIBLE
Monsieur Van Der Auwera explique que le productible n'est pas calculé par SGS mais par d'autres bureaux d'ingénierie ; il faut relayer la question vers ces bureaux-là. SGS utilisera alors les données fournies.

Madame Posschelle explique que le productible est un élément crucial très étudié pour la demande de permis y compris par la Région wallonne car elle pourrait être amenée à refuser le permis sur base d'un productible insuffisant. C'est le bureau Tractebel engineering est le bureau agréé chargé de cet aspect. Ce volet sera intégralement inséré dans la demande de permis ainsi que la méthodologie afin que chacun puisse juger des résultats. Dans le passé, certains projets présentaient des chiffres sans réelle validation ; maintenant, il intègre ce genre de choses. La distance entre les éoliennes sera étudiée car si un diamètre de rotor important est envisagé, il est nécessaire d'adapter l'espace entre les machines. Pour le présent projet, il y a aura 8 machines au plus.

Maître Jacquelin d'Outremont, Boulevard Louis Schmidt, 29 1040 Bruxelles, avocat d'un certain nombre de familles et de personnes.
Il est proposé d'instituer un forum, une nouveauté. Il est demandé aux personnes présentes de se présenter pour le forum mais le nombre est limité à 3 personnes par commune. Sur quelles bases légales est basée la création du forum ? Pourquoi limiter le nombre à 3 personnes ? Pourquoi un forum chez ENECO ?
ENECO a changé de bureau d'études récemment ; pourquoi ?
Pourquoi ne pas attendre la publication du cadre de référence annoncé comme imminent ? Pourquoi se précipiter ?

Madame Posschelle explique que le forum est une nouveauté. C'est une initiative personnelle de la société pas sur une base légale. Il a été convenu que le bon nombre de personnes pour pouvoir discuter était 10. Il n'y a pas de problème pour augmenter le nombre. La discussion est plus aisée si on a un nombre limité de personnes. La localisation du forum n'est pas encore prévue à ce stade. Il n'y a pas eu de changement de bureau d'études ; le travail a toujours été commandé à SGS dans le cadre de ce projet-ci. L'allusion fait sans doute référence à des travaux de cartographie qui ont été commandés à d'autres bureaux. SGS a toute la confiance d'ENECO. Le cadre

wallon est en attente depuis plusieurs mois voire plusieurs années afin d'avoir un outil de décision commun à l'ensemble des habitants en Région wallonne. ENECO n'agit pas dans la précipitation. Si le cadre devait changer, l'étude sera adaptée en fonction des nouveaux critères.
Ce qui compte, c'est le cadre en vigueur au moment de l'instruction du dossier et non pas la réunion d'information à la population; demain, si le nouveau cadre sort, l'étude sera réorientée selon les nouveaux prescrits.

Monsieur Bruno Gathy, prochainement résidant de la rue Georges Dispa
Manque de projection dans l'avenir. La carte ne tient pas compte des maisons à construire dans l'avenir. Y a-t-il des chances d'extensions de l'habitat dans l'avenir ?
Il n'est pas acousticien et se demande à quoi correspond 40dBA (un moustique mais cela l'empêche de dormir).

PROJECTIONS AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Monsieur Van Der Auwera explique que la carte se base sur le plan de secteur le plus récent ; les habitations isolées sont prises en compte ainsi que les extensions complètes des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural qui existent au plan de secteur. C'est la zone qui est prise en compte pour l'étude.

40dBA
40dBa correspondent à une atmosphère de bureau calme, un lave-vaisselle relativement silencieux.

Intervention d'une dame : on ne dort pas dans sa cuisine ; elle voudrait savoir combien de personnes dorment à côté d'un lave-vaisselle.

Monsieur Van Der Auwera spécifie que 40dBa, c'est le seuil à ne pas dépasser à l'extérieur de la maison.

Interventions du public : on ne dort pas les fenêtres fermées

Monsieur Christian Noël, chaussée de Wavre
Il a acheté un immeuble sans vis-à-vis actuellement qui va se trouver avec les éoliennes avec des vis-à-vis. Il ne met pas en doute le bureau d'études SGS mais qui défend le projet. Il ne sait pas ce qu'il va arriver en termes de déprédation de son immeuble. Il demande que soit réalisée une expertise contradictoire avant et après avec versement de la différence. Ce n'est pas compliqué. La nuisance sonore correspondra au bruit de fond plus 40dBa. Il habite à un endroit où il y a des nuisances sonores et il va devoir accepter d'en avoir 40 en plus. Il ne veut pas en supporter 60. Il veut qu'on leur garantisse 40 mais pas plus.

Madame Robert insiste sur le fait que l'étude devra être très claire sur le domaine du bruit.

Madame Gertraud Collet, rue N. Graindorge, 6A à Bas-Oha
Sa maison se situe à 500m des éoliennes. On se situe dans une région paysagère. Comment peut-on installer un parc éolien dans un parc paysager ? Elle a choisi d'emménager là-bas il y a 30 ans car on entend le silence. Et après ?

Maître Sandra Pierre, avocate, avenue du Roi Albert, 200 à Andenne
3 avocats ont été mandatés par plus de 20 familles de la région. Elle gère un dossier de riverains de Héron qui se battent depuis plus de 10 ans ; elle estime donc connaître le sujet. Dans le cadre de dossiers antérieurs ASPIRAVI, elle a mis en évidence le manque d'impartialité de CSD qui est le bureau auteur des cartes ; la société n'a pas choisi ce bureau d'études dans ce cadre-ci. Quelles que soient les mesures mises en place, ils sont hypermotivés. Il ne faut pas minimiser leurs forces. Ils iront jusqu'au bout. Aucun promoteur ne fera d'évaluation des biens. Ils se retranchent derrière le fait que cela n'est pas imposé. Ils l'envisageront à postériori si un recours pour troubles de voisinage est introduit. Malgré le vent favorable qui souffle venant du cabinet en faveur de l'éolien et il faut que les personnes présentes sachent que lors de la réunion d'information pour un autre projet, il a été clairement dit que le ministre donnerait un signe et donc le promoteur dépose son projet ; même si ENECO n'est pas le promoteur de l'autre projet, il faut savoir ce que l'on fait avec ce forum. ENECO veut permettre un organe de dialogue. Que veulent-ils faire de ce forum ? Un organe de dialogue limité à 3 personnes par commune? Qui représentera le promoteur ? Des personnes seules face à une entreprise qui a des juristes ? Pendant l'étude, des informations seront

disponibles mais après, le projet ne peut plus être modifié. Quelle est l'idée sous-jacente ? Si des contacts peuvent être liés, il s'agit d'une manière d'amadouer les riverains, de faire en sorte qu'ils ne soient pas assistés par leurs conseils. Ainsi les riverains pourraient tomber dans certains pièges.

Madame Robert explique que les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire au forum.

FORUM

Madame Posschelle insiste sur le fait qu'il n'y a pas de manipulation. Il s'agit d'une nouvelle initiative. On demande du dialogue ; quand il n'y en a pas, ce n'est pas bien. Quand il y en a, ca ne va pas non plus. Il s'agit de partager les résultats avec les riverains. Chacun sera acteur de la construction du forum. L'environnement sonore est très présent dans les préoccupations. Si un dépassement est mis en évidence, déplacera-t-on les machines ? S'il y a un problème paysager, il y aura déplacement ou suppression. Présenter des résultats tels que les recommandations du bureau pour en discuter ensemble mais s'il n'y a pas d'intérêt pour un tel dialogue, elle n'a pas de souci. C'est une ouverture. C'est à prendre ou à laisser.

Maître Sandra Pierre

Il y a un intérêt mais ils doivent admettre que la société prépare ses réunions de forum, a des contacts privilégiés avec un bureau agréé indépendant mais qui travaille pour eux, que les riverains vont arriver à ces réunions en nombre réduit, ne sont pas nécessairement drillés même s'il y a énormément de compétences qui s'assemblent, que des choses vont leur être proposées mais qu'ils ne sont pas nécessairement accompagnés de personnes aptes à comprendre alors que la société a la compétence technique.

Madame Posschelle veut bien en discuter après la réunion ; ils sont demandeurs de suggestions pour avoir un processus équilibré et si certaines personnes ont des expériences en la matière, ils peuvent apporter les informations.

ASPECT PAYSAGER – ZONE D'INTERET PAYSAGER

Monsieur Peter Louis Van Hove, rue Armand Bertrand, 19 à Bas-Oha

Les éoliennes 6 et 7 dominent une zone classée agricole paysagère.
La zone d'intérêt paysager n'a pas bougé depuis le 19e siècle, assez fragile, assez jolie. Comment en tenir compte ? Comment remédier à cela ? On ne peut pas construire ce que l'on veut dans une telle zone (piscine par ex.). Comment arriver à des éoliennes ?

Monsieur Van Der Auwera explique qu'ils tiennent compte les zones d'intérêt paysager au plan de secteur et ADESA. Les lignes et points de vue remarquables et les crêtes sont étudiés. Sur la carte, les zones bleues sont les zones de contraintes paysagères identifiées.

Monsieur Bernard Jolly précise que les zones ADESA sont bien plus grandes que représentées.

Monsieur Christophe Lacroix indique qu'il faudra aussi tenir compte de la zone d'intérêt paysager au schéma de structure communal. Toute la campagne est concernée. Elle a été créée comme cela ; il s'agit d'un openfield ou champ ouvert, caractéristique de notre région ; cela a été fait pour que cela devienne un espace le plus préservé. Le schéma de structure a une valeur d'orientation. Comme il n'a pas valeur règlementaire, la Région wallonne n'est pas obligée de suivre ou considérer cette zone de manière différente. A côté de cela, il y des règles d'urbanisme.

Madame ?????? à Moha

Elle est licenciée en communication. La société vend une belle médiation tripartite. Dans le projet de Gouvy qu'elle connaît via l'avocate en charge du dossier, le projet a été implanté malgré l'opposition, malgré la mobilisation. Ils parlent de l'impact sur l'environnement. Mais ENECO ne tient pas compte des réclamations et des remarques. Il faut être franc dès le début. Cela ne sert-il à rien de se mobiliser ? Elle ne comprend pas dans un pays en démocratie que l'on ne tienne pas compte de la mobilisation.

Madame Posschelle se rend bien compte que la mobilisation est importante. Tout le monde n'est pas nécessairement contre. La société tient compte de la mobilisation. Le forum est un outil de dialogue. Mais cela n'a pas l'air de plaire. Le but était d'avoir un outil de dialogue en cours de projet sans nécessairement avoir recours à des avocats dans le cadre de recours au Conseil d'Etat. Aux personnes présentes de dire si elles sont intéressées par cet outil ou non dans le calme et la discussion constructive.

Monsieur Michel Tomson, rue Charles Bormans, 65A à Bas-Oha
Il est en première ligne car il y a au-delà de son terrain des hectares de champs. Il a une vue splendide. Si le parc éolien voit le jour, il aura une vue complète des éoliennes. En 2002, il a essuyé un refus de permis pour la construction d'une véranda car elle n'était pas à la distance minimum de 1.90m par rapport au voisin (il ne pouvait pas voir chez le voisin) ou alors il fallait créer une servitude de vue. Maintenant comme servitude de vue, il aura 8 éoliennes. La Belgique a signé la convention de Florence pour le respect des paysages. Comment respecter cette charte de Florence ? On démonte les éoliennes ? Oui, quand ? Ne va-t-on pas les prolonger puisque tout est là? On changerait la tête et on repart.

DEMONTAGE APRES 20 ANS – PROLONGATION
Monsieur Persin explique que le permis est octroyé pour 20 ans avec possibilité de poursuivre si un nouveau permis est octroyé. Le design est prévu pour 20 ans. Certaines pièces doivent être changées avant. Il ne faut pas exclure de préserver quelques éléments. D'un point de vue production d'électricité, on ne sait pas où on en sera dans 20 ans. Cette réunion n'est pas l'occasion de lancer le débat sur l'énergie renouvelable.

Monsieur Daniel Dauvrin Chemin de Messe 12 à Bas-Oha
Les certificats verts disparaîtront peut-être d'ici quelques années ? Sera-ce la fin de leurs activités ? Que deviendront les éoliennes ? Ont-ils reçu des garanties politiques ou juridiques avec textes à l'appui en termes de certificats verts ? Si les certificats verts disparaissent, qu'adviendra-t-il des travaux entamés ?

Madame Posschelle répond qu'il y a des incertitudes en matière de certificats verts. Cela pèse sur les investissements. Peu de parcs ont vu le jour en 2012 car on n'avait pas d'information ni de garantie sur le devenir des certificats verts. La tendance est à la baisse. La société a une vue globale sur l'investissement dans le parc éolien.

Monsieur Philippe Limage, chaussée de Wavre, 279A à Moha
Avec le soleil d'hiver, une hauteur de 1m fait une ombre de 12m ; l'ombre portée atteint alors +/- 2km. Le matin, ombre sur Couthuin puis vers Longpré et Moha puis enfin vers le Tilleul. Quelle solution pour pallier cette incommodité ?

Monsieur Paul Adam de Perwez
Les bureaux d'études font des photos lors de temps avec du soleil au zénith. Les études ne changent jamais. Jusqu'à quelle distance observera-t-on les ombres portées ? On a l'impression de toujours repasser les plats.

SOLEIL – SAISONS
Monsieur Van Der Auwera explique que l'ombre portée lointaine est diffuse. On considère que la limite est de 30h/an et 30'/jour. Une modélisation est faite. Si on se trouve au-dessus ou proche des 30h/an, l'éolienne est arrêtée pendant la période gênante. A ce moment-là, l'ombre fixe n'est pas plus gênante que l'ombre d'un arbre. Cela fait partie des recommandations qui ont déjà été faites.

Monsieur Vincent Langhor, rue Dispa 50 à Bas-Oha
Y a-t-il un comparatif du vent dans la plaine concernée par rapport au meilleur parc belge on shore ? Un bon potentiel vent ? Envisagent-ils d'installer des lignes aériennes ou enterrées par rapport à ce qui existe ? Le réseau actuel est-il suffisant ? Un dialogue constructif en avant ? Tout le monde a compris qu'il s'agit d'une bonne stratégie de communication pour diminuer les craintes. Il n'est pas possible de diminuer les nuisances visuelles. Cela ne répondra pas à ses attentes. Des photomontages, oui mais pour en faire quoi ?

ON SHORE – COMPARATIF
Madame Posschelle indique que l'étude de vent sera annexée au permis. Au plus on les sépare, au moins on a un effet parc (impact direct). L'étude Tractebel contiendra le comparatif ; cela permettra de vérifier avec les données d'autres parcs similaires. On ne met des éoliennes là où il n'y a pas de vent ; ENECO a les premières indications que ce type de site est en ligne avec les zones intéressantes en termes de vent. L'étude de vent est, elle, déjà faite. Selon l'atlas des vents en Wallonie, le vent n'est pas bon partout. Elle a annoncé en présentation les premiers chiffres en termes de MWh et la situation projetée. Les présentations seront sur les sites des communes.

RESEAU – RACCORDEMENT
Monsieur Persin explique que tous les câblages se font en souterrain vers un poste de transformation capable de prendre la puissance du parc éolien ; bien souvent, ce sont des postes de transformation entre le transport et la distribution locale. Une cabine sera prévue sur le parc éolien.
Madame Posschelle précise qu'en Province de Liège, on ne peut pas avoir d'information sur la capacité du réseau. Il y a deux postes envisagés, Seilles ou Statte. Ce sera détaillé dans l'étude d'incidences. La cabine de tête sera prévue en fonction du poste de destination pour limiter le tracé de raccordement réalisé par TECTEO.

PHOTOMONTAGE SUBJECTIF
Monsieur Van Der Auwera dit qu'il est difficile d'interpréter les photomontages. Des éléments sont pris en compte pour juger des impacts par rapport aux autres éléments structurants du paysage aux alentours. On tient compte des impacts notoires comme les bâtiments classés versus les impacts négligeables. L'autorité prend ses responsabilités par rapport à ces aspects-là.

Monsieur ?????????rue Armand Bertrand à Bas-Oha
Quel est le pourcentage de l'investissement qui reviendra à des entreprises de la région, de la Wallonie, belges ? Les anciens patrons ont réalisé des plus-values de plusieurs dizaines de millions d'euros en 10 ans avec un investissement de 40.000€ ; comment ont-ils fait ? Ce n'est pas le vent qui leur a permis de réaliser cela. Il faudrait expliquer le modèle économique.

INVESTISSEMENT
Monsieur Servaye explique que la pose des câbles est réalisée par des entreprises belges ; les câbles viennent parfois de Belgique. Les éoliennes sont fabriquées à l'étranger car il n'y a pas d'entreprise belge qui en fabrique. La maintenance se fait via des filiales des entreprises de fabrication qui ont un siège en Belgique ou alors ce sont des entreprises étrangères.

MODELE FINANCIER DES ANCIENS PATRONS
Pas de réponse

Monsieur Rivet insiste en disant que Messieurs Dawant et Regout ont fait un bénéfice de 2,8 milliards de FB en 6 ans sur les certificats verts.

Monsieur ??? de Bas-Oha
Il interpelle les politiques présents concernant l'implantation des éoliennes. Quel est l'intérêt des communes de laisser s'installer les éoliennes sur le territoire. N'y a-t-il un lien de cause à effet, que vous soyez dans une majorité avec les écolos. C'est un deal avec les écolos. Le ministre Henry ne tient pas compte du fait que certaines communes envoient des avis négatifs et il implante quant même. Votre avis ?

Monsieur le Bourgmestre Claude Parmentier explique que la coalition à Wanze est PS-MR. La commune est dépendante de l'autorité régionale. Elle est l'enclume. On attribue beaucoup de pouvoir à la commune mais cela n'est pas la réalité. On a parlé plus avant de communes qui taxent les éoliennes comme à Estinnes et à Bastogne mais cette taxe n'est pas dans la nomenclature. Il n'y a pas d'avantage financier pour la commune. Le seul intérêt pour la commune serait qu'elle se situe sur un terrain communal parce qu'alors, il pourrait y avoir une convention de location.

Public : Quelle est la position de la commune ?

Monsieur le Bourgmestre poursuit. Aucune information à ce sujet ne sera donnée. La procédure est compliquée. On en est au début de l'étude d'incidences avec une séance d'information dans une procédure d'étude d'incidences qui durera 1 an. Rien ne sera dit avant le dépôt du permis que ce soit un argument pour ou contre à n'importe quel moment pour se prémunir contre la décision d'une autorité de recours qui n'examinerait pas le dossier sur le fond à cause de cela. La commune remettra avis quand elle sera amenée à le faire.

Monsieur Marc Hennau, rue des Fermes, 11 à Couthuin
Il souhaite revenir sur l'aspect paysager. Il existe du patrimoine répertorié dans le petit patrimoine wallon dans la drève d'Envoz (vî Bon Dieu d'Giblou). Il suppose que l'on en tient compte.
Il a entendu parler de la formation de glace sur les éoliennes avec des projections jusqu'à 150m à confirmer ou à infirmer. Il y aurait lieu de prévoir quelque chose pour les voiries et chemins de promenade.
Les chevaux sont sensibles aux ultra basses fréquences. Près de Villers, un haras entier a dû être déplacé. Les chevaux avaient des comportements insupportables dans certaines prairies.
Il est difficile de rentrer ses remarques et commentaires dans les 15 jours car il y a des imprécisions sur le projet et il souhaiterait disposer des coordonnées GPS pour mieux se rendre compte sans attendre la fin de l'étude d'incidences. Les puissances des machines ne sont pas clairement définies. Même chose pour la cabine de tête.
Les agriculteurs sont soumis à des mesures agroenvironnementales mises en place par la Région wallonne et l'Europe. Quelle conduite tenir pour ces mesures dans les zones concernées par l'implantation des éoliennes ? Que faut-il envisager pour des mesures à prendre dans le futur en fonction de la présence des éoliennes ? D'un point de vue agricole, l'impact des éoliennes augmente ou diminue sur certaines terres. Il y a une discordance en fonction des contrats et les sommes ne sont pas du tout négligeables.
Il voit des chiffres de production ; il s'agit quant même d'argent public car les certificats verts sont gérés par le public. Ne pourrait-on communiquer sur les chiffres réels de production, sur les retours financiers pour que l'on sache de quelles sommes colossales on est en train de parler dans ce genre de montage ? Parfois on pinaille pour cinq ou sept certificats verts pour le photovoltaïque, dans ce cas, on parle de bien autre chose.

DREVE D'ENVOZ – CHEVAUX
Cela sera étudié dans l'étude d'incidences.

IMPRECISION – COORDONNEES GPS
ENECO fournira les données.

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES
Monsieur Frogneux explique qu'au terme de l'étude, les différentes espèces seront identifiées dans le périmètre du parc éolien. Les mesures devront être prises, elles seront situées dans un rayon de + de 500m et sur une distance de moins de 5km du parc de manière à créer un habitat de substitution. La teneur du cahier des charges et les types de mesures qui seront mises en place seront définis par l'étude d'incidences en collaboration avec l'association Faune Biotope qui est une association reconnue pour ses compétences en matière d'observation et de protection de la nature et plus particulièrement de l'avifaune. Les mesures actuelles sont en place. Elles existent parce qu'elles sont là. Elles sont là pour combien de temps ? Il n'y a pas de concurrence avec les mesures actuelles. Des mesures supplémentaires seront prises par rapport à l'existant. Il n'y aura de mesures actuelles qui seront prises pour le compte du promoteur. Le promoteur devra tout prévoir en supplément.

Monsieur Bernard Jolly a des craintes quant aux compensations dans un rayon de 500m à 5km. Au niveau du parc de Villers, il y a eu une explosion des prix des terres agricoles. Ceci est très embêtant pour les agriculteurs locaux. Quant à l'expertise de Faune Biotope, il met en question eu égard au fait que des dirigeants travaillent pour la DNF et n'ont pas toujours une attitude des plus objectives.

Monsieur Frogneux ne comprend pas la relation entre les mesures supplémentaires et le prix des terres. ENECO a toujours obtenu un prix normal dans tous les parcs où ils ont travaillé. Il ne donne pas plus.

Monsieur Jolly dit qu'il y a un problème de chiffre.

DONNEES CHIFFREES

Monsieur Persin dit qu'effectivement il y a eu des précurseurs qui ont choisi les meilleurs endroits avec beaucoup de potentiel avec un marché en démarrage vendeur d'éoliennes avec un retour sur investissement de 10-12% voire plus. Aujourd'hui, on annonce 8%. S'il s'agit d'un projet citoyen, ce serait 6%.

Monsieur de Changy, rue des Fermes, à Couthuin

Cela ne profite qu'à 3 ou 4 agriculteurs et à une entreprise. Il n'y a pas de demande d'implantation d'éoliennes ; il n'y a pas d'enthousiasme démesuré à accueillir des éoliennes. Il attend des détails en matière de chiffres de façon assez exhaustive. Le projet serait-il viable sans certificat vert ? Apparemment non selon certaines informations. Via le certificat vert, on finance ses propres nuisances qu'on va imposer aux riverains pour leur permettre de faire des bénéfices, système dans le monde assez démocratique mais qui va loin. Dans l'étude, il faudra fournir les données réelles des vrais enjeux du projet (pas uniquement financiers), la réelle réduction de production de CO_2 par kW livré aux consommateurs (déduction faite des centrales thermiques et autres qui doivent être mises en route pour compenser).

En revenant de Liège par l'autoroute, il a observé que des éoliennes de Villers le Bouillet ne tournent pas. Pourquoi certaines tournent-elles et d'autres pas ?

Les flashs sont des nuisances de jour comme de nuit. Aux Pays-Bas, cela ne clignote pas.

En tant que président du conseil cynégétique de Hesbaye, des mesures compensatoires devront être prises en termes de restauration des biotopes de la Hesbaye. Il faudrait associer le conseil cynégétique à la démarche car il a une expérience au moins aussi forte voire plus pragmatique que Faune Biotope. Il demande aussi si parmi les membres d'ENECO, combien habitent près d'une éolienne. Monsieur Frogneux, ancien agriculteur a viré de bord. Combien d'éoliennes ont été accueillies sur des terres familiales ?

La stabilité des sols est à prendre en compte car les sols environnants sont parcourus de galeries de mines. Il y aura lieu d'en tenir compte pour les vibrations in situ et répercutées avec des conséquences importantes.

VIABLE SANS CV

Monsieur Persin dit que le projet n'est pas viable sans certificat vert. C'est le consommateur qui les finance. ENECO reçoit un certificat vert par MW produit. Quand le prix du pétrole sera 1.5 fois supérieur au prix actuel, ce sera viable sans certificat vert.

EOLIENNE QUI NE TOURNE PAS

Monsieur Persin explique que cela peut être dû à un manque de vent dans un couloir déterminé ou à une panne ou encore à une maintenance préventive.

FLASHS

Monsieur Persin dit qu'ils travaillent pour avoir moins de flashs, qu'ils ne sont pas directionnels et sont prévus vers le haut.

Monsieur Frogneux assure qu'ENECO n'a jamais acheté les propriétaires. Il regarde les terrains qui peuvent accueillir une éolienne, on identifie les contraintes (carte de contraintes), on consulte la carte du cadastre, on réalise une liste des propriétaires mais on n'a jamais acheté personne. Il rencontre les propriétaires avec une vue aérienne pour que chacun puisse se localiser. Il n'est pas là pour faire croire à une religion à laquelle on ne veut pas croire. Il n'est pas là pour convaincre.

Monsieur de Changy prend acte que les propriétaires ne sont pas achetés bien qu'ENECO ait une option d'achat (prévue dans la convention). Le plus haut rendement d'une terre est pour les patatiers (1500€/ha) ; ENECO offre 30 fois ce montant-là. En location, ENECO offre 3 fois plus.

Monsieur Frogneux travaille avec les prix qui évoluent en fonction de ce qui se pratique. Ils examinent aussi ce que font les concurrents. Ils ne jettent pas l'argent par les fenêtres et ne donnent pas n'importe quoi.

Aucun des membres de la société ENECO présents à la réunion n'habite près d'une éolienne.

STABILITE DES SOLS
Cela sera pris en compte dans l'étude d'incidences.

M. ????
Quand consulter l'étude d'incidences ? Comment ? Où ?

Madame Posschelle explique que ceux qui participeront au forum pourront la consulter. L'étude d'incidences sera présentée avec le dossier de permis.

Madame Robert explique qu'il y aura 3 réunions lors de l'enquête publique.

Monsieur le Bourgmestre Claude Parmentier demande qu'ENECO vienne répondre aux questions posées avant le dépôt de l'étude d'incidences.

M. ?????????
L'étude sera-t-elle disponible sur Cdrom ?

Monsieur Franz Wascotte demande que cela soit disponible sur clé ou CD. La convention d'Aarhus prévoir qu'une copie électronique soit disponible.

Monsieur Piret de Héron
Pour la modélisation des bruits, on voit une circonférence autour des éoliennes ; on ne tient pas compte des vents dominants et des différentes saisons.

Monsieur Van Der Auwera répète que l'étude est maximaliste. Tous les points sont sous le vent. Il n'y en aura pas plus que cela. Les mesures acoustiques dureront 1 semaine – 10 jours.

Monsieur de Changy demande des garanties en termes de mesures représentatives de toutes les saisons. Ces mesures devront être les plus représentatives.

Monsieur Van Der Auwera explique que les mesures seront menées dans les conditions les plus calmes pour avoir l'impact maximum de l'éolienne. Le vent devra avoir une vitesse inférieure à 5m/sec. Il ne devra pas geler ni neiger.

Monsieur Philippe Wuyts rue Dispa, 81 à Bas-Oha
L'étude des bruits dure 10 jours, elle devrait durer 365 jours. Il est affecté du syndrome des acouphènes. Il n'y a rien à faire. Il veut s'assurer que la présence des éoliennes ne va pas empirer son état notamment à cause des infrasons.

PLUS DE PERIODE DE MESURES
Monsieur van Der Auwera explique que le but est de travailler sur le bruit de l'éolienne. Il faut caractériser le bruit ambiant et le modéliser et ainsi l'étendre sur les 4 saisons.
Le problème des acouphènes sera pris en compte dans l'étude d'incidences.

Monsieur Christian Franck, rue Armand Bertrand 19 à Bas-Oha
Chacun a droit à un environnement sain. Ceci ne sera plus le cas. Le principe de précaution n'est pas appliqué. Les risques sont irréparables sur l'être humain. On veut implanter un projet industriel en zone agricole, zone agricole qui selon le code contribue au maintien de la conservation du paysage. Comment le projet recomposera-t-il les lignes de forces du paysage ?

Madame ????????? de Bas-Oha
La plate-forme pour les riverains est une première expérience ; c'est un moyen d'amadouer le comité. Il en est de même pour le verre prévu après la réunion. Ils ont la volonté de se battre jusqu'au bout. Au sujet de l'étude de vent

in situ, elle veut une copie avec date certifiée conforme. Il y aurait un défaut de vent. Certains ne comprennent pas comment on implante des éoliennes là-bas.

Madame Posschelle demande pourquoi faire un cas de ce vent. Il n'y a pas eu de mât de mesure. Tractebel a réalisé une étude d'optimisation.

Monsieur Persin explique que l'éolien évolue ; en augmentant le diamètre des palles de 10% on récupère 20% d'énergie en plus.

Monsieur le Bourgmestre Claude Parmentier veut insister sur le fait qu'il comprend les interrogations. Beaucoup de questions faisaient penser que le permis était déjà introduit. Dans les textes légaux, il est prévu une période de 15 jours pour faire part de questions précises. Chacun a tout intérêt à les transmettre. Dans l'étude, le bureau SGS sera obligé d'apporter des éléments ou pas. La deuxième étape sera la réunion durant l'enquête publique. Monsieur le Bourgmestre souhaite qu'ENECO vienne présenter les résultats de l'étude d'incidences avant le dépôt du permis. ENECO marque accord. Il se joint à Madame Robert pour remercier du climat serein de la réunion.

Clôture de la séance à 23h15.